

## L'AGS se charge de la formation des bénévoles

Le sport ne serait pas sans les bénévoles! Ni la vie des clubs ni l'organisation de manifestations ne seraient possibles sans ces personnes souvent anonymes, dévouées en tout les cas, qui donnent - beaucoup - de leur temps pour le bien du sport sans en retirer d'autre bénéfice que la satisfaction du service rendu. Mais, au fil du temps, la prédisposition à l'effort gratuit s'est érodée au sein de la population. Trouver des bénévoles devient de plus en plus ardu.



Afin de pallier cette difficulté, l'AGS a mis sur pied depuis quelques mois, sous l'impulsion du Service des Sports de la Ville de Genève, une formation pour les bénévoles actifs au sein des associations faïtières et dans les clubs genevois. La première session, qui comprend six modules, dispensés le lundi soir (18h30-21h30) à la salle de conférence II des Vernets, s'est ouverte



à l'automne 2016 et s'achèvera en juin. Possibilité était offerte de s'inscrire pour l'ensemble des cours au prix de 100 frs ou à l'un ou l'autre module pour 20 frs.

Introduits par un représentant de l'AGS, qui officie comme fil conducteur et répondant de l'activité, les modules sont structurés en deux temps: la prise de parole d'un intervenant *ex cathedra*, qui remet aux participants un support écrit et recourt à une présentation audio-visuelle pour les parties théoriques, est suivie d'un moment réservé aux questions des participants ainsi qu'à une période d'échange des expériences entre participants et orateur.



Tous les membres des clubs genevois de sport peuvent s'inscrire à ces cours. **Le paiement valide l'inscription et doit avoir lieu avant le cours sur le compte Postfinance CCP 14-261334-0 (IBAN CH91 0900 0000 1426 1334 0) Motif de versement: AGS – Formation.** A relever encore qu'une attestation est remise à chaque participant, ainsi qu'un certificat pour ceux qui ont pris part à l'ensemble des cours.

Les thèmes traités jusqu'ici concernaient *La structure des associations au sens des articles 60 et suivants du Code Civil suisse, Les interactions du droit dans le sport, La comptabilité des associations et La gestion des bénévoles.* Les deux derniers sont encore à venir. L'un, avec comme intervenant Patrick Tran (LFA Management), aura lieu le 29 mai et s'attachera aux rapports entre *Associations sportives et réseaux sociaux.*



Le dernier, avec la participation de Charly Calfelis (C-Communication), est agendé au 12 juin et se rapportera à *La mobilisation des ressources.*

Le 5e module visera à permettre aux associations sportives d'améliorer leur communication, trop souvent insuffisante ou n'atteignant pas son objectif. Le cours proposera une analyse du besoin standard du client moyen et un tour d'horizon des solutions à disposition des associations pour résoudre la question de leur image. L'identification des risques, des ressources et des besoins, la définition des objectifs et des cibles, ainsi que la connaissance des technologies seront aussi à l'ordre du jour.

Le cours concernant *La mobilisation des ressources* orientera les associations sur les démarches à effectuer pour rechercher des moyens financiers privés de soutien de leurs activités. On y exposera la manière de les lancer, ce qu'il faut faire en la matière et ce qu'il faut surtout éviter.

Philippe Roch